

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	40
Représentés	3
Absent	0

Votes	
Pour	33
Contre	0
Abstention	10
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2026

Le mardi 07 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 01 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POU DY, Monsieur Katiana RENE, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Monsieur Billy SOMSOUK, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Delphine ROQUES pouvoir à Madame Bénédicte HACHE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Madame Zahia TAZAMOUCTH pouvoir à Monsieur Robin ALBERT

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Suite au 2ème tour des élections municipales en date du 22 mars 2026 et en vertu des articles L.5211.7 et L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de désigner à la majorité absolue des voix, un·e délégué·e titulaire et un·e délégué·e suppléant·e au Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-7, L.5212-7 et L.2121.29,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 et notamment son article 43,

Vu la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 et notamment son article 31,

Vu les statuts du SIFUREP

DELIBERE

ARTICLE 1 : Procède à l'élection d'un·e délégué·e titulaire et d'un·e délégué·e suppléant·e au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), à la majorité absolue des voix.

Sont élu·e·s :

M.VASCO COELHO DÉLÉGUÉ TITULAIRE
MME RACHEL COHEN DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE

au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 07 avril 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 09/04/2026

Acte Excéutoire sous référence :

094-219400223-20260407-DEL26046H1-DE